

L'opposition burundaise conteste le résultat du référendum

@rib News, 24/05/2018 Source Reuters L'opposition burundaise a demandé jeudi à la Cour constitutionnelle d'annuler le résultat du référendum qui a modifié lundi la Constitution et pourrait permettre au président de Pierre Nkurunziza de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034. [Photo : Pierre-Célestin Ndikumana, le président du groupe parlementaire Amizero, a déposé jeudi un recours devant la Cour constitutionnelle.]

Selon les résultats officiels, 73% des électeurs burundais ont approuvé les amendements constitutionnels mais la coalition d'opposition Amizero dénonce des irrégularités. Pierre Célestin Ndikumana, un élu de la coalition, a déclaré l'opposition contestait le déroulement du vote et le climat qui a prévalu le jour du scrutin. "Il y a eu fraude électorale", a-t-il dit. Selon les organisations de défense des droits de l'homme, les milices de jeunes Imbonerakure ont créé un climat de peur et d'intimidation pendant la campagne référendaire. Les électeurs étaient appelés à répondre par "oui" ou "non" à des amendements prévoyant de prolonger de cinq à sept ans le mandat présidentiel et autorisant le chef de l'Etat en exercice à briguer deux nouveaux mandats à partir de 2020. Le Burundi a replongé dans la violence en 2015, quand le président Nkurunziza a annoncé briguer un troisième mandat, une initiative jugée inconstitutionnelle par ses opposants. Les affrontements entre rebelles et forces de sécurité ont fait des centaines de morts et un demi-million de déplacés.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});